



58, rue Pierre Dupont
69283 Lyon Cedex 01
Tél. : 04 72 00 75 50
Fax : 04 72 07 02 10
Web : www.leschartreux.com

Protocole sanitaire Collèges des Chartreux

Ce protocole s'appuie sur les directives reçues du ministère de la santé et du ministère de l'éducation nationale, la note du conseil scientifique COVID- 19 du 24/04/20.

Il peut être amené à évoluer en fonction de nouvelles directives ministérielles.

- Cette note est la synthèse de toutes les directives officielles que nous avons adaptées à la réalité de nos établissements.
- Tous les gestes proposés font un ensemble cohérent : le port du masque seul sans respect de la distanciation sociale ne peut être efficace. L'ensemble de ce que nous proposons doit être respecté.
- C'est la raison pour laquelle nous demandons aux parents une implication et une participation active. Ce que nous mettons en place au collège pourrait être rendu caduc si les parents ne font pas leur part à domicile.
- Le fait d'accepter d'envoyer l'enfant au collège est une acceptation implicite de ce protocole.
- Il faut apprendre désormais à vivre avec le virus. C'est une réalité.
- Quelques soient nos efforts, ils n'éradiqueront pas les virus à 100%, car un collège, comme le supermarché ou l'hôpital, reste un système ouvert. Nous ferons tout pour contenir le virus et limiter ce que l'on appelle la charge virale. Il est illusoire de penser que le virus reste aux portes d'un endroit malgré tous les efforts. C'est sa nature ! Tous nos gestes ont pour objectif de limiter au maximum la charge virale et de "contenir" le virus. Nous avons conçu cette note en 3 grandes parties :
 - Les aspects généraux
 - Le vivre ensemble et le contact
 - L'hygiène en général

Un nettoyage intégral de l'établissement a été effectué en amont de la rentrée des élèves.

Sur le plan général, au collège

- Port du masque obligatoire
- Les parents ne sont pas autorisés à pénétrer sur le site de l'Institution.
- Port du masque obligatoire pour tous les élèves. Le rectorat doit fournir des masques aux élèves. Cependant, par mesure de précaution, nous demandons à ce que, systématiquement, les enfants arrivent le matin avec leur propre masque permettant une protection sur toute la journée scolaire.
- Recommandation est faite aux parents de vérifier chaque matin la température de leur enfant. En cas de fièvre, l'enfant ne peut pas être accueilli. Merci de prévenir l'établissement de son absence.
- Une salle de mise en quarantaine a été identifiée.

Contacts

Axes de circulation dans les locaux clairement définis et indiqués.

La circulation des élèves sera réglementée sous conduite des membres du corps enseignant et des personnels de vie scolaire :

- Organisation des entrées et sorties des élèves.
- La circulation dans les couloirs et dans les escaliers sera, autant que cela sera matériellement possible, réglementée (montée et descente sur des escaliers différents...)
- Lors de la récréation ou des déplacements les élèves devront veiller au maintien des gestes barrière et des règles de distanciation.
- La sortie des classes lors de la récréation, déjeuner, fin des cours, se fera de manière ordonnée et coordonnée, les classes les unes après les autres pour maintenir de la fluidité dans le couloir. Elle doit se faire sous le contrôle d'un adulte.
- Lors de l'utilisation des sanitaires et des toilettes, les élèves veilleront à respecter les règles de distanciation et marquage au sol. En particulier l'attente ne devra pas se faire dans les toilettes mais à l'extérieur de celles-ci.

Installation des élèves en classe.

- Fonctionnement en demi-groupe, 15 élèves par classe maximum.
- Les élèves se verront attribuer une classe d'affectation et une table le 1^{er} jour et devront toujours garder la même place dans la même classe.
- Un professeur ou personnel de vie scolaire sera présent par salle de classe.
- Le principe retenu est de limiter au maximum les déplacements d'élèves. Dès lors, tous les cours spécifiques, cours de technologie, d'arts plastiques, de musique, de sciences physiques et de SVT se feront dans la salle de classe d'affectation. Seul le professeur se déplacera pour faire son cours.
- Sport : le sport est maintenu. Les activités possibles sont celles maintenant le principe de distanciation. A titre d'exemple, les jeux de ballons ou impliquant un contact physique sont interdits. Un protocole spécifique à cette discipline a été établi conjointement à celui-ci et a été envoyé à tous les parents.

Hygiène

Lavage des mains des élèves

Le lavage des mains doit être un réflexe pour les élèves. Ce lavage doit être réalisé a minima :

- A leur arrivée avant le début des cours.
- Retour de récréation le matin.
- Avant et après le repas.
- Retour en classe en début d'après-midi.
- Retour de récréation l'après-midi.
- Avant d'aller aux toilettes et après y être allé.

Au maximum, nous favorisons le lavage des mains au lavabo avec eau et savon qui est tout aussi efficace pour une décontamination. Du gel hydro alcoolique sera cependant mis à disposition dès lors que le lavage des mains avec eau et savon n'est pas possible (manque de temps,...)

Les élèves seront, sur le principe, sensibilisés sur l'importance de se laver les mains, et notamment après un passage aux toilettes.

Il est enfin demandé aux parents de fournir systématiquement, en complément, une fiole individuelle de gel hydro alcoolique.

Nettoyage et désinfection des locaux et parties communes

Une aération des locaux pendant 10-15 min sera conduite régulièrement sous la responsabilité des adultes. Il sera procédé à un nettoyage avec désinfection des locaux (sols et bureaux) par un personnel d'entretien chaque matin avant l'arrivée des élèves.

Des kits de désinfection (lingettes, spray, ...) seront à disposition des enseignants et des personnels de vie scolaire. Il doit en particulier permettre la désinfection du bureau à chaque bascule d'enseignant.

Il sera procédé à un nettoyage des parties communes (sanitaires, poignées de portes) par un personnel d'entretien sur le temps du déjeuner avant la reprise des cours de l'après-midi.

Produits utilisés : javel dissolution 1/5, spectre large ou spray désinfectant. Papier jetable / lingettes.

Respect des locaux

Le nettoyage des locaux est un axe important du protocole. Pour autant, tous les efforts de nettoyage seront vains si le travail et les locaux ne sont pas respectés.

Il est donc important que rien ne doit être jeté par terre, que ce soit à l'extérieur ou dans les classes. Les enseignants et personnels d'éducation y veilleront tout particulièrement. Il convient donc :

- D'utiliser les poubelles prévues à cet effet (poubelle avec sac poubelle), en particulier pour les mouchoirs usagés, emballages, ...
- Les poubelles de tri papier ne sont plus utilisées jusqu'à nouvel ordre pour éviter les déplacements.
- Un effort général pour maintenir la propreté des locaux, en particulier des sanitaires est demandé.

Personnel de l'établissement

- Chaque personnel assure que son état de santé permet d'assurer sa mission sur le site et informe le chef d'établissement en cas d'empêchement.
- Il est recommandé à chacun de prendre sa température avant de se rendre au collège.
- Chaque personnel est responsable de la bonne application des règles de protection données.
- Il est fondamental que tous les adultes soient modèles dans l'application du dispositif.
- Il convient de souligner le rôle important dans l'éducation des élèves aux gestes barrières, et à la distanciation sociale.

Chaque adulte :

- Port du masque obligatoire.
- Le changement de masque doit intervenir autant que besoin en fonction des caractéristiques de protection de celui-ci.
- Veille en fin de journée à ce que la classe soit en ordre (rien par terre) pour faciliter le travail de nettoyage qui sera réalisé par le personnel d'entretien. Pour permettre une désinfection aisée des tables avant l'arrivée des élèves, les chaises seront systématiquement laissées au sol à la fin de la journée.
- Veille à l'aération par séquences de 10mn minimum de son local.
- Veille au bon respect des règles sanitaires dans l'établissement et les fait respecter où qu'il se trouve.

Rôle des parents

Une implication des parents en cohérence avec les procédures mises en place dans les établissements est un élément important. A ce titre, chaque parent doit :

- **Eduquer aux gestes barrières et aux principes de distanciation qui doivent faire systématiquement et spontanément faire l'objet d'une application individuelle au quotidien.**
Veiller à une hygiène stricte de son enfant au retour à la maison.
- Prendre la température son enfant avant de les déposer à l'école.
- Respecter le principe de distanciation entre parents devant le portail du collège
- Se rendre disponible pour venir chercher son enfant en cas d'appel du collège.

- Prendre connaissance des circulaires d'informations et appliquer les directives données.

Gestion d'un cas suspect dans l'établissement

Tout symptôme évocateur d'infection COVID-19 doit conduire à l'éviction de la personne, enfant ou adulte.

Temps 1 : isolement dans une salle/ masque pour la personne/ gants. En cas de doute chez l'enfant, prise de température.

Temps 2 : Avertir immédiatement les parents de l'enfant qui devront effectuer un test de dépistage.

A compter de la prise en charge de l'enfant par ses parents :

- Les parents de l'enfant doivent impérativement faire faire un test de dépistage et en communiquer les résultats à l'établissement dans les plus brefs délais.
- Il ne peut pas y avoir de retour au collège sans résultat du test ou d'avis médical.
- En l'absence d'avis médical un retour ne sera pas possible avant une période d'isolement de 14 jours.
- En cas de test positif, un retour au collège ne sera pas possible avant 14 jours.

Au niveau de l'établissement :

- En cas de test positif de l'élève, les élèves et enseignants de la classe sont invités à prendre attache avec leur médecin traitant dès que possible.
- La direction peut décider, le cas échéant, de la fermeture de la classe, du niveau voire de l'ensemble du collège.